**PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS**

1. **Conditions générales**
2. Fournir et installer les cloisons mobiles. Fournir la main-d’œuvre, les matériaux, l’outillage, l’équipement et les services nécessaires conformément aux stipulations des documents contractuels.
3. Soumettre des dessins d’atelier montrant les détails de construction et d’installation avant le début des travaux de fabrication.
4. **Assurance de la qualité**
	* 1. Cote de classification de risque d’incendie : ASTM E84
		2. Coefficient de transmission sonore : ASTM E90
5. **Livraison, entreposage et manipulation**
6. Il incombe à l’entrepreneur général ou au client de veiller à ce que les cloisons mobiles soient convenablement entreposées avant leur installation et à ce qu’elles soient protégées en permanence pendant et après leur installation.
7. **Travaux connexes réalisés par d’autres**
8. Peinture ou finition de toutes les garnitures et autres matériaux adjacents au support de rail et aux montants des cloisons.
9. Ensembles des structures d’assise et de soutien, montants, fonds de clouage, caissons de rail, isolant périphérique et barrières acoustiques destinés à répondre aux exigences en matière d’assurance de la qualité.
10. Perforation préalable de la structure d’acier, le cas échéant, conformément aux dessins d’atelier approuvés.
11. La préparation des ouvertures doit être effectuée par l’entrepreneur général. Toute condition des lieux non conforme aux dessins d’atelier approuvés doit être signalée à l’architecte.
12. **Garantie**
13. Une garantie de deux (2) ans couvrira l’installation et tout défaut de fabrication. Une garantie de cinq (5) ans contre tout défaut de fabrication sera applicable aux rails et chariots. Ces garanties seront en vigueur à partir de la date d’acceptation provisoire des travaux et couvriront matériaux et main-d’œuvre.

**Partie 2 – Produits**

1. **Matériaux**
2. Cloisons mobiles à panneaux individuels **SÉRIE 4600** telles que fabriquées par Corflex.
3. Les panneaux doivent avoir une épaisseur nominale de 76 mm (3’’) avec un cadre en aluminium extrudé
4. **Finition des panneaux**
	1. **Le type de revêtement des panneaux doit être :**

**Choisir :**

[ ]  En vinyle ayant un poids minimum de 425g/m (15oz/vl) appliqué en usine et être choisi parmi la gamme standard du manufacturier.

[ ]  En tissu, appliqué en usine et être choisi parmi la gamme standard du manufacturier. Le tissu devra avoir un endos en acrylique et en façade une couche protectrice contre les taches.

[ ]  En tapis acoustique ayant un poids minimum de 680g/m (24oz/vl) appliqué en usine et être choisi parmi la gamme standard du manufacturier.

[ ]  En stratifié haute pression, appliqué en usine et être choisi parmi la gamme standard du manufacturier.

[ ]  En acier émaillé blanc pleine hauteur, appliqué en usine pouvant être utilisé comme surface de travail

[ ]  En porcelaine (2 couches d’émail vitrifié appliquées sur une feuille d’acier de 0,4mm d’épaisseur et cuite à très haute température) pleine hauteur, appliquée en usine pouvant être utilisée comme surface de travail.

[ ]  Fourni par le client (spécifiez - sujet à l’approbation du manufacturier).

[ ]  **Autre ; spécifiez**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (description)

1. Les joints d’insonorisation verticaux de chaque panneau doivent incorporer une languette et deux joints en vinyle qui s’insèrent dans la cavité du panneau suivant, créant ainsi un joint à emboitement positif qui assure stabilité, facilité d’alignement et étanchéité acoustique.
2. Les joints d’étanchéité horizontaux ne doivent pas excéder la largeur des panneaux afin d’éviter les dommages lors de la manipulation.
3. Les joints d’étanchéité supérieurs seront composés d’une garniture de vinyle flexible de 25mm (1‘’) offrant un minimum de 4 points de contact au rail.
4. Les joints d’étanchéité inférieurs seront composés d’une garniture de vinyle flexible de 25mm (1’’) offrant un minimum de 4 points de contact au sol. Ils doivent maintenir un contact continu et accommoder une légère déflexion de la poutre ou un dénivellement du plancher.
5. **Système de suspension**
6. Le système de suspension doit être constitué d’un rail d’aluminium trempé anodisé naturel de qualité architecturale (rail en acier plié non acceptable), fixé à la charpente au moyen de tiges filetées (dans le cas d’une charpente d’acier ou d’ancrage au béton) installées par paires et fournies par le manufacturier. Des tiges guides assureront le parfait alignement des joints de rail. Les intersections en « L » ou en « T » doivent être assemblées et soudées en usine et ne doivent pas inclure de pièces mobiles ou action ou montage mécanique. Le protège-plafond doit être monobloc et faire partie intégrante du rail. Il doit offrir un dégagement de 25mm (1") afin d’éviter tout contact des panneaux avec le plafond. Une section du rail devra être amovible afin de permettre le retrait des panneaux pour effectuer un entretien ultérieur.
7. Chaque panneau doit être suspendu par deux chariots à doubles galets horizontaux montés sur roulement à billes scellé en acier et recouvert de Delrin. Un rapport démontrant qu’un test d’endurance couvrant une distance de 160km a été complété doit être disponible sur demande du professionnel.
8. **Finition**
9. Tous les cadres et moulures seront en aluminium et auront un fini

**Choisir :**

[ ]  Anodisé naturel

[ ]  Anodisé noir

[ ]  Anodisé autres couleurs

[ ]  Peinture poudre dans la gamme standard Corflex (Gris, beige, noir ou blanc)

[ ]  Peinture poudre (selon la charte de RAL)

1. Toutes les garnitures de vinyle et PVC seront de couleur

**Choisir :**

[ ]  Noir

[ ]  Gris

[ ]  Beige

[ ]  Blanc

1. **Fonctionnement**
2. Les panneaux doivent être suspendus et déplacés manuellement.

**Choisir le type de fermeture :**

[ ]  Panneau communicant

La fermeture de la cloison doit être effectuée par un panneau communicant pleine hauteur monté sur charnière. Ce panneau devra être relié à un jambage mural ajustable en aluminium. Un verrou au sol devra être activée sur le panneau qui suit le panneau communicant.

[ ]  Mécanisme de compression

 Un mécanisme de compression, en aluminium, accessible des deux côtés, permettra le verrouillage final de la cloison à l’aide d’une manivelle amovible. Il exercera une pression contre le mur ou la porte de niche assurant ainsi une bonne insonorisation.

**Choisir : Pour le panneau communicant**

[ ]  La poignée qui est encastrée dans le panneau sera de type à tourner pour ouvrir. (Standard)

[ ]  La poignée qui est encastrée dans le panneau sera constituée d’un mécanisme pousser-tirer et respectera les normes pour personnes à mobilité réduite. (Option)

[ ]  La poignée de qualité architecturale sera de type à levier avec serrure à clé d’un côté. (Option)

[ ]  Une barre panique sera installée d’un côté avec une poignée de type tirer de l’autre. (Option)

[ ]  Une barre panique sera installée d’un côté et de l’autre une poignée de qualité architecturale de type à levier avec serrure à clé. (Option)

[ ]  Une serrure à clé (option)

1. **Performance acoustique**
2. Les panneaux auront une performance acoustique de

**Choisir :**

 [ ]  CTS 34

 [ ]  CTS 47

1. Fournir une copie du rapport de test acoustique attestant que la cloison mobile en verre a été testée avec une performance de CTS 34 ou 47 par un laboratoire indépendant accrédité. La cloison mobile en verre testée devra être totalement fonctionnelle, avoir une dimension de 3658mm X 1219mm (12' 0" X 4' 0") ou 3048mm X 1219mm (10' 0" X 4' 0") et rencontrer les normes ASTM-E90. Les résultats du test devront être similaires ou excéder la performance exigée au devis. Le test acoustique devra indiquer le poids et la composition des panneaux ainsi que les types de joints d’étanchéité testés.
2. Les panneaux doivent peser 23.9 ou 34.7 kg/m² (4.9 ou 7.1 lb/pi²) selon le CTS choisi.

**PARTIE 3 – EXÉCUTION DES TRAVAUX**

1. **Installation**
2. L’installation doit être effectuée par un installateur autorisé et formé par le manufacturier.
* Si ancrage au béton, supprimer l’article 1.4.3

 L’ancrage au béton, la suspension ainsi que le contreventement doivent être complétés par un installateur autorisé et formé par le manufacturier. Les ancrages de béton doivent rencontrer les normes séismiques.